

Département du Jura



Arrondissement de SAINT-CLAUDE

230, Route du Pont de la Pyle  
39260 MAISOD

03.84.42.32.46

Infos et Actus :  
[www.maisod.fr](http://www.maisod.fr)

[siemercantaine@maisod.fr](mailto:siemercantaine@maisod.fr)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 06 février 2024

**Étaient présents :** M. BLASER Michel, Président, M. RENAUD Marcel, Vice-Président, Mme FORESTIER Catherine, M. LACROIX Régis, M. VOLATIER Romain

**Absent(s) Excusé(s) :**

**Pouvoir(s) reçu(s) :**

**Secrétaire de séance :** M. RENAUD Marcel

**Début de la séance :** 20h30

**Approbation du dernier compte-rendu :**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'ils ont des observations à apporter au compte-rendu du 25 janvier 2024

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## Lecture de l'ordre du jour

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour au Conseil Syndical :

- Modification des statuts
- Modification du règlement
- Terre d'Émeraude
- Questions Diverses

## ORDRE DU JOUR

### 1\_MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite au transfert de la compétence assainissement, il est nécessaire de modifier les statuts du Syndicat de la Mercantine.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération n°SIEA\_2023\_0019 en séance du 11/12/2023 autorisant la résiliation de la convention de délégation assainissement entre le SIEA de la Mercantine et Terre d'Émeraude ;

VU la délibération n°SIEA\_2023\_0020 en séance du 11/12/2023 autorisant le transfert de la compétence assainissement à Terre d'Émeraude Communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur les modifications des statuts du SIEA de la Mercantine.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder à la modification du nom du Syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical :

**APPROUVE** les modifications des statuts présentées,

**ADOpte** les statuts résultant de ces modifications et annexés à la présente délibération,

**VALIDE** le changement de nom du syndicat devenant SIE de la Mercantine.

### 2\_SERVICE DES EAUX

- **Modification du règlement des services du SIE de la Mercantine**

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à Terre d'Émeraude Communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est apparu la nécessité de modifier le règlement de Service du SIEA de la Mercantine Eau et Assainissement comme suit :

- **Suppression du Titre 2 – Service de l'assainissement**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le règlement en vigueur et le règlement modificatif et expose les motifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical :

**APPROUVE** la suppression du Titre 2 – Service de l'assainissement

**VALIDE** le règlement modificatif (annexé à la délibération).

### 3\_TERRE D'ÉMERAUDE

- **Convention mise à disposition de service relative à l'entretien des ouvrages d'assainissement**

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans un souci de bonne organisation, il convient de préciser les conditions et les modalités de mise en œuvre du service d'entretien des ouvrages des services de l'assainissement : réseaux et station d'épuration du système d'assainissement des Communes de MAISOD et de CHARCHILLA, y compris postes de relevage et ouvrages annexes, par la mise en place d'une convention entre le SIE de la Mercantine et Terre d'Émeraude Communauté.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de convention délivré par Terre d'Émeraude.

Après en avoir étudié et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical :

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de service, annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SIE de la Mercantine à signer la convention.

